



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

SVS/21-878-214 du 01/02/2021

ARRETE DE COMPOSITION DU CAVL - MANDAT 2020/2022

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA)
- Mesdames et Messieurs les Référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels et EREA)

Dossier suivi par : M. RUSTERHOLTZ - PVS - M. CAROTI - DAVLC - Adresse courriel: vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver l'arrêté modificatif fixant la composition du Conseil Académique à la Vie Lycéenne de l'académie pour le mandat 2020-2022.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



Vie lycéenne et collégienne

Aix-en-Provence, le 30 novembre 2020

Affaire suivie par :
Denis Caroti
Tél : 06 71 90 36 24
Mél : davlc@ac-aix-marseille.fr
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex1

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU la Sous-section 2 (articles D511-63 à D511-73), Section III du Chapitre Unique du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Éducation,

VU le Chapitre Unique (article L511-2-1) du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2017-642 du 26/04/2017 « Conseils, comités, commissions- Parité femmes-hommes parmi les représentants lycéens aux conseils national et académique de la vie lycéenne. ».

VU l'Arrêté du 26/04/2017 « Conseils, comités commissions- Modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne »

A R R Ê T E

La composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) de l'académie d'Aix-Marseille pour les années 2020-2022 est la suivante :

Article 1^{er} : Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Chancelier des Universités, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, préside le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Article 2 : Sont nommés au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

I. Représentants de l'Éducation Nationale

CAROTI Denis	Rectorat	Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne
RUSTERHOLTZ Eric	Rectorat	Proviseur Vie Scolaire
GARGOT Christophe	Rectorat	DAREIC
MEJEAN Isabelle	Rectorat	IA IPR Histoire Géographie
COLOMBARI Isabelle	Rectorat	IA IPR économie/gestion Égalité filles garçons
DELOUZE Marie	Rectorat	DAAC
DALMASSO Thierry	Rectorat	IA IPR EVS
TOPALIAN Nathalie	Rectorat	IEN ET- EG lettres histoire
FOUACE Sophie	CANOPE	Directrice territoriale PACA

II. Représentant du Conseil Régional

PERNEY Ludovic	Hôtel de Région	Conseiller Régional
----------------	-----------------	---------------------

III. Représentants des institutions, des parents d'élèves et du monde associatif

COTE Emmanuel	Directeur Régional	UNSS
FOUQUE Isabelle	Chargée de mission	DRJSCS
FERY Isabelle	Monde Associatif	PEEP
HAAS Nathalie	Monde Associatif	FCPE

IV Groupe de pilotage

BERTRAND Agnès	Lycée L'Empéri	Proviseure adjointe
BOUTHORS Virginie	CLEMI	Coordnatrice académique
CONTE Jean-Claude	Lycée Lumière	CPE
RIGAL Cathy	Collège Jean Jaurès	Professeur documentaliste
LASNON Valérie	Lycée Saint Exupéry	CPE
SEGUIN Stéphane	Lycée Marcel Pagnol	Enseignant
TRINCA Éric	Collège Campra	Principal
ROUX Christine	Rectorat	Conseillère Technique adjointe service social référente
académique Lutte		contre le Harcèlement

Article 3 : Sont élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

A) Représentants lycéens des lycées généraux, polyvalents et technologiques

<u>Circo</u>	<u>Titulaire 1 G</u>	<u>Titulaire 1 F</u>	<u>Suppléant 1 G</u>	<u>Suppléant 1 F</u>	<u>Suppléant 2 G</u>	<u>Suppléant 2 F</u>
<u>LGT 1</u>	RIEU Alexandre LGT Cézanne Aix-en-Provence	CHOLLEY Manon LGT Duby Aix-en-Provence	DULBECCO Paolo LGT Duby Aix-en-Provence	CURELLI Lilou LPO Vauvenargues Aix-en-Provence		
<u>LGT 2</u>	DACUNHA Yann LPO Adam de Craponne Salon	BONNAL Cloé LPO Adam de Craponne Salon	BENTRARI Rayane LGT L'Empéri Salon	LATAPIE Morgane LGT L'Empéri Salon	CLERICO Kelyan LPO Adam de Craponne Salon	PERSILLET Ninon LPO Adam de Craponne Salon
<u>LGT 3</u>	BEJAR Pablo LGT Aubanel Avignon	HOUCINE Margaux LGT Jean Henri Fabre Carpentras	BARONI Matteo LGT Jean Henri Fabre Carpentras	CROS Lilou LGT Aubanel Avignon	BOUHEDINE Sacha LGT Aubanel Avignon	LOPEZ Jeanne LGT Aubanel Avignon
<u>LGT 4</u>	SPITALIER Numa Ecole internationale Manosque	MATAICHE Maria LGT PG De Gennes Digne	CLUET Quentin LGT PG De Gennes Digne	GONSOLIN Maëlie LGT Aristide Briand Gap		BELHIA Assia LGT Aristide Briand Gap
<u>LGT 5</u>	HOCQUET Pierre LGT Lurçat Martigues	HAKIMI- KHANOUCHE Ahleme LGT Pierre Mendes France Vitrolles	BORY Antoine LGT Lurçat Martigues	AMRAOUI Nassira LGT Pierre Mendes France Vitrolles		HAOUALA Ines LGT Lurçat Martigues
<u>LGT 6</u>	REY Ulysse LGT Marseilleveyre Marseille	BOURGEAU Lili Jeanne LGT Marseilleveyre Marseille	CHARRIER-- HEVE Gabriel LGT Marseilleveyre Marseille	TROUBETZKOY Johanna LGT Marseilleveyre Marseille		GASTEBOIS Romane LGT Marseilleveyre Marseille
<u>LGT 7</u>	SAIDOUN Marwan Lycée Nelson Mandela Marseille	CHIBOUB Linda Lycée Jean Perrin Marseille	ZINAÏ Abdelnasser Lycée Nelson Mandela Marseille	IBRAHIM Sarah Lycée Nelson Mandela Marseille	PADILLA Elijah Lycée Jean Perrin Marseille	ARAAR Sarah Lycée Nelson Mandela Marseille

B) Représentants lycéens des lycées professionnels

<u>Circo</u>	<u>Titulaire 1 G</u>	<u>Titulaire 1 F</u>	<u>Suppléant 1 G</u>	<u>Suppléant 1 F</u>	<u>Suppléant 2 G</u>	<u>Suppléant 2 F</u>
<u>LP 1</u>	GUEITE Alan LP Robert Schuman Avignon	JOSEPH Cassandra LP Robert Schuman Avignon	WRIGHT Liam LP Robert Schuman Avignon	LINAGE Ambre LP Robert Schuman Avignon		
<u>LP 2</u>	MOURISARD Léo LP Charles Privat Arles	GASHI Marie- Paule LP Charles Privat Arles	CROËS Romain LP Charles Privat Arles	EMPIS Eléna LP Gambetta Aix-en-Provence		
<u>LP 3</u>	CONSTANT Hervé LP Le Châtelier Marseille	TAHAR DJEBBAR Meriem LP Le Châtelier Marseille	BENSETTI Wallid LP Le Châtelier Marseille	MIMOUNI Chaimaa LP Le Châtelier Marseille	BAALI Farid LP Le Châtelier Marseille	
<u>LP 4</u>	COSSE Pierre – Louis LP Martin Bret Manosque	MARTINEZ KLEPKA Cally LP Martin Bret Manosque	CORMIER Alexis LP Martin Bret Manosque	DUPON Lucyl LP Martin Bret Manosque		

Article 4: Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Bernard BEIGNIER